



**LIVRET D'ACCUEIL
FORMATION CONTINUE**

LABELS ET PARTENAIRES

(Liste non exhaustive)



Sommaire



NOTRE INSTITUT page 4 à 7

LE SERVEUR DISCORD page 8

UNE PÉDAGOGIE A LA POINTE DE L'INNOVATION page 9

MODALITÉS DE SUIVI DE FORMATION page 11

ÉQUIPE DE DIRECTION page 11

FORMATEURS ANATEN page 12

RÈGLEMENT INTÉRIEUR pages 13 à 15

Notre institut



ANATEN, un institut à échelle humaine au cœur de la ville

L'institut ANATEN ce sont 120m² situé au 62 avenue Maréchal JOFFRE à Tarbes qui sont à disposition de nos stagiaires avec 3 classes de formation et une annexe de 150m² située au 2 rue André Brayer à Tarbes, 2 espaces détente avec possibilité de faire réchauffer son repas, une cour intérieure et un jardin qui contribue à disposer d'un véritable havre de paix en pleine ville favorable à la création d'échanges entre les stagiaires, les formateurs et les élèves .



TARBES, une ville étudiante facile à vivre

Face aux Pyrénées et proche de la côte basque, à moins de 1h de Pau et 1h30 de Toulouse, Tarbes accueille déjà plus de 6000 étudiants. Sa qualité et facilité de vie contribuent largement à la réussite de ses étudiants.

La municipalité de Tarbes met à disposition des étudiants conseils et aide au BIJ [Bureau Information Jeunesse - email bij@mairie-tarbes.fr - Tél : 05 62 93 22 12].

DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES

ANATEN a pour objectif de proposer des formations professionnalisantes pour répondre à l'accélération notable des nouveaux modes culturels de réalité étendue XR et de transmédia, de former des développeurs et créatifs formés à la polyvalence et capables de créer des expériences uniques, immersives et innovantes pour l'utilisateur pouvant être portées à travers de multiples plateformes aussi bien pour les industries créatives que toute entreprise utilisant le transmédia.

Nos formateurs sont avant tout des professionnels du secteur du jeu vidéo, de l'animation et de l'édition. Ils mettent leur talent, leur expérience professionnelle et leur réseau au service de l'institut préparant ainsi au mieux nos élèves à la réalité du travail par la création de projets tutorés.

A l'équipe d'ANATEN s'ajoute la venue régulière d'artistes et professionnels qui interviennent sur des master class.



"Le Saviez-vous ?"

La filière jeu vidéo est devenue la première industrie culturelle mondiale, elle regroupe plus de 25000 postes en France et ce sont 51% des entreprises du secteur qui embauchent.

Notre institut



ANATEN, institut de formation made in Pyrénées, s'inscrit comme un acteur novateur des métiers du numériques sur l'Occitanie pour répondre à l'accélération notable des nouveaux modes culturels autour du transmédia [concept narratif déployé sur plusieurs plateformes : édition, animation, jeu vidéo ...], du jeu vidéo et de la réalité étendue [Réalité Augmentée et Réalité Virtuelle] XR.

ANATEN prépare aux conditions professionnelles, elle met l'accent sur la mise en situation de conditions réelles de production. Les étudiants et stagiaires de formation continue sont amenés à développer leurs compétences à travers des mises en application directe pendant la formation, projets tutorés, workshops, game jam et autres événements. Les étudiants ART PRO Développeurs et Créatifs travaillent en collaboration en conditions de studio de production, se préparant ainsi aux exigences de la réalité professionnelle de leur futur métier. Par son réseau et son approche pédagogique elle facilite ainsi l'entrée dans l'univers professionnel, ses attentes et ses exigences.

ANATEN a pour objectif de proposer des formations continues pour accompagner les professionnels sur leur adaptation aux nouvelles technologies autour de l'image numérique, et des formations académiques professionnalisantes, avec deux Bachelors [Bac+3].

Le BACHELOR DEVELOPPEUR[-euse] Jeu vidéo Réalité Virtuelle – Réalité Augmentée [XR eXtended Reality] pour les passionnés de programmation et de jeu vidéo avec les techniques de programmation et les techniques spécifiques au jeu vidéo sur les langages les plus utilisés sur les studios de production, langage C# et son moteur graphique Unity et le langage C++ et son moteur graphique Unreal Engine.

Le BACHELOR DIGITAL & NARRATIVE ART pour les passionnés de dessin avec la maîtrise des techniques de création de concept art pour un projet d'édition, d'animation ou de jeux vidéo avec les techniques de dessin traditionnelle, les techniques digitales 2D et 3D, les techniques d'animation 2D et 3D et les logiciels les plus utilisés sur les studios de production [Photoshop, Zbrush, Animate, Toon boom Harmony, Maya, 3DSMax ...].

Pour que nos étudiants déploient pleinement leurs talents, l'institut ANATEN propose aussi deux Mastères [Bac+4] pour les préparer à intégrer de grands studios en France ou à l'international.

- Le MASTERE NARRATIVE ART 2D Edition Animation pour mettre en œuvre le processus de production d'un court-métrage et les techniques de productions des studios japonais et américains.
- Le MASTERE GAME ART Animation en temps réel pour mettre en œuvre le processus de production d'une scène 3D en temps réel et les techniques de productions des studios de jeux vidéo.

L'objectif de l'institut ANATEN est aussi d'accompagner les jeunes lycéens dans la montée en compétences techniques spécifiques à ces nouveaux outils et nouveaux métiers avec pour les lycéens la collaboration avec l'Académie de l'Image Numérique en partenariat avec l'association Pyrénées Manga Film Animation Jeu Vidéo.

Créatifs



CURSUS ART PRO CREATIF ANATEN

Accessible niveau BAC- Tests et entretien

La formation répond aux besoins actuels du domaine culturel ou de l'entreprise dans les technologies liées à l'image et du transmédia aussi bien dans les techniques de l'édition, du film d'animation, du jeu vidéo. Elle aborde les enjeux du transmédia et des techniques immersives [réalité augmentée- réalité virtuelle]. Il s'adresse principalement à des profils passionnés par les techniques de dessin et disposant d'une bonne culture en film d'animation ou de jeux vidéo.



DESSIN DIGITAL 2D ILLUSTRATION

CV- Dossier et entretien

Public : Graphiste, illustrateur, mangaka

Pré requis : Base dessin narratif

Durée : Base 45h / Avancé 90h à déterminer après entretien

Tarif groupe à partir de 1200€

Tarif individuel à partir de 2500€

OBJECTIF :

A l'issue de cette formation, vous serez capable de concevoir un projet d'édition. Vous acquerez les techniques de bases du dessin narratif, de l'outil Photoshop et Clip Studio paint. Vous saurez vous positionner professionnellement, du financement de projet, au contrat d'édition, aux techniques de bases du transmédia pour communiquer sur les réseaux sociaux.

DESSIN DIGITAL 3D MODELISATION

CV- Dossier et entretien

Public : Graphiste, Infographiste

Pré requis : Base techniques dessin- aisance sur outils informatiques

Durée et Tarif : 35h 2600€

OBJECTIF :

Acquérir les techniques de bases à la réalisation d'un projet de modélisation objet ou personnage. Vous maîtriserez les outils Zbrush jusqu'à la production d'un fichier adapté pour l'impression 3D et pour un rendu de haute qualité avec le logiciel Keyshot.

COMMUNIQUER AVEC UN SITE WEB

Entretien

Public : Commerçant, artisans, responsables associatifs

Pré requis : Utilisateur informatique

Durée : Base 25h / Avancé 35h à déterminer après entretien

Tarif groupe à partir de 850€

Tarif individuel à partir de 1200€

OBJECTIF :

A l'issue de cette formation, vous serez capable de concevoir un site internet. Vous acquerez les techniques pour créer des pages internet de qualité professionnelle adaptées à l'image de son entreprise, réaliser sa mise à jour, l'optimisation, le référencement jusqu'à la mise en ligne.

Développeurs



CURSUS ART PRO DEVELOPPEUR ANATEN

Accessible niveau BAC- Tests et entretien

La formation répond aux besoins actuels du domaine culturel ou de l'entreprise dans les technologies liées à l'image, aussi bien dans les techniques du jeu vidéo, du serious games, que dans des techniques immersives que sont la réalité augmentée et réalité virtuelle. Il s'adresse principalement à des profils passionnés par les techniques numériques et disposant d'une bonne culture du jeu vidéo.



BASE C# - UNITY

CV- Dossier et entretien

Public : Utilisateur Unity

Pré requis : Pratique informatique

Durée et Tarif : 70h 4500€

OBJECTIF :

A l'issue de ce cours, vous maîtriserez les outils offerts par Unity permettant la création d'univers 3D professionnels et optimisés, une introduction indispensable pour aborder les techniques avancées et la réalité virtuelle.

UNITY TECHNIQUES AVANCÉES

CV- Dossier et entretien

Public : Utilisateur Unity,

Pré requis : Pratique Unity

Durée et Tarif : 35h 2600€

OBJECTIF :

A l'issue de ce cours, vous maîtriserez les outils offerts par Unity permettant la création d'univers 3D professionnels et optimisés. Vous acquerrez des techniques avancées pour mener à bien vos projets de réalisation d'environnements extérieurs et intérieurs en tirant parti des caractéristiques avancées d'Unity 3D afin d'exploiter 100% de la puissance de calcul des plateformes hébergeant vos expériences.

UNITY RÉALITÉ VIRTUELLE

CV- Dossier et entretien

Public : Utilisateur Unity

Pré requis : Pratique Unity

Durée et Tarif : 35h 3100€

OBJECTIF :

A l'issue de cette formation, vous maîtriserez la création d'une application en réalité virtuelle. Vous acquerrez des techniques avancées sur unity pour mener à bien vos projets et exploiter le potentiel de la réalité virtuelle dans des secteurs industriels tel que l'immobilier, les loisirs, l'automobile, l'aéronautique, la formation, la santé, le sport, la mode....

LE SERVEUR DISCORD



Le Discord ANATEN est un atout primordial dans le quotidien de l'institut. Il permet des interactions rapides entre les élèves, les formateurs et l'équipe administrative. Vous êtes invité à le rejoindre dès validation de votre inscription à laformation.

Discord est une plateforme étudiée à ses origines pour répondre aux besoins des joueurs en ligne, elle regroupe plusieurs fonctionnalités pertinentes de discussion [chat] textuelle ou vocale en ligne, lui adjoignant des solutions de streaming [diffusion vidéo en direct] !

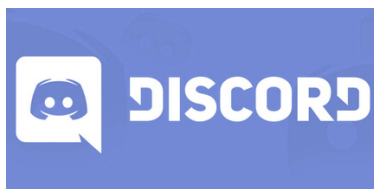
Cet outil est utilisée par l'école ANATEN depuis la fin 2019 pour faciliter la communication sur les projets collaboratifs et a été déployé dès le premier confinement pour le suivi des cours à distance. Multiplateforme, il permet d'accéder à vos sessions de chat aussi bien depuis votre ordinateur que depuis un appareil mobile ou votre navigateur web.

Discord met un point d'honneur à garantir la sécurité de vos échanges par des communication serveur/client chiffrées, préservant ainsi l'intégrité de votre adresse IP.

Par ailleurs, le service garantit une parade solide contre les possibles attaques DDoS et assure le basculement automatique de serveur le cas échéant.

Discord peut s'utiliser de deux manières différentes : depuis un ordinateur ou depuis sa tablette/smartphone.

Il est téléchargeable depuis la page officielle [<https://discord.com/>] mais aussi depuis les stores Android et IOS.



Une pédagogie à la pointe de l'innovation



L'institut ANATEN est la première école en France à disposer de son propre serveur sur site à l'instar d'un studio professionnel. Cela permet de mettre en production très rapidement les travaux d'animation.

Tout le long de leur formation, nous mettons nos élèves en conditions réelles de production par la mise en place de projets tutorés avec nos partenaires. C'est l'occasion pour eux de renforcer leur réseau professionnel et de faciliter leur accès à des stages.

Afin de nous assurer que tous nos élèves sans exception disposent d'un matériel professionnel, l'institut ANATEN met à la disposition pendant toute la durée de leur formation :

- une tablette graphique avec écran format A4 pour les élèves du cursus ART PRO CREATIF,
- un PC portable adapté aux besoins techniques de leur cursus, pour les élèves du cursus ART PRO DEVELOPPEUR,

SERVEUR ANATEN

ANATEN est la 1ère école en France à avoir opté pour la mise en place d'un système de formation professionnel sous le système Citrix. Celui-ci met à disposition de la formation une technologie d'entreprise permettant d'une façon simple, sécurisée et améliorée de travailler partout et sur tous les appareils, .

Citrix System permet de virtualiser des ordinateurs et ainsi de donner un accès sans délai, que ce soit depuis l'école ou depuis le domicile à l'ensemble des logiciels et des outils professionnels nécessaires à leur formation via un simple accès internet. Nos élèves peuvent ainsi à tout moment accéder à leur travaux et aux logiciels..

La structure du serveur actuelle est :

- Processeur : 44 cœurs 2.20Ghz
- RAM :512Go
- Carte Graphique : 48Go
- Vram A6000 RTX [en attente pour la doubler]
- Disque Dur : 6TO + 4TO + 8TO [RAID 10]

Les machines utilisateur qui permettent de se connecter au serveur sont des Barebone [pc à faible bruit] avec des écrans 27 pouces d'une résolution 4k. Cela permet d'avoir 20 machines dans une salle sans aucune gêne sonore lors du suivi des cours.

MODALITES DU SUIVI DE FORMATION



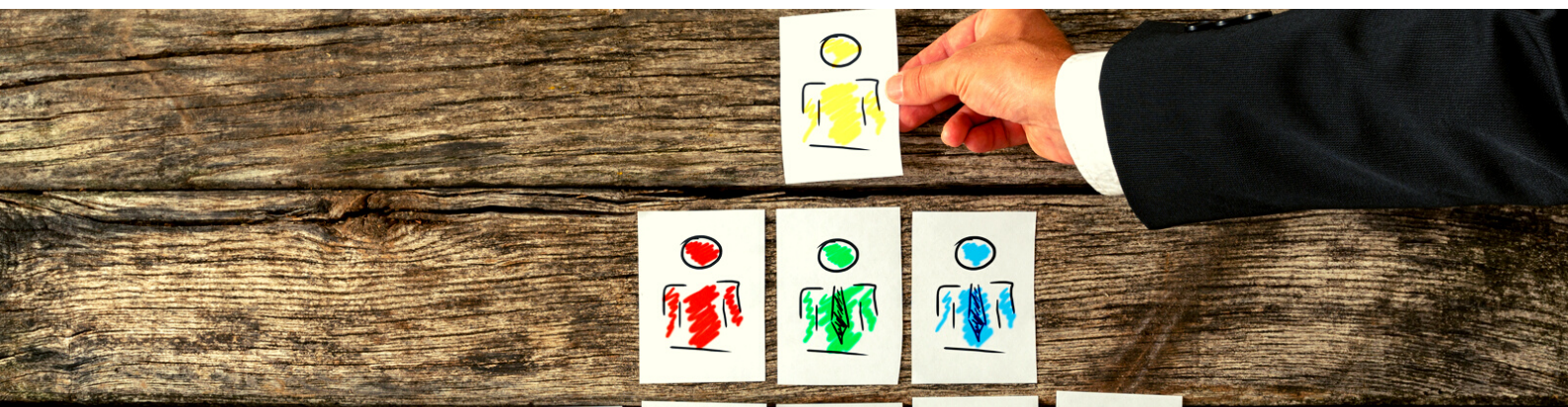
Dans le cadre du suivi de formation et dans la démarche d'amélioration continue de notre école plusieurs étapes sont proposées :

- Échanges en continu sur le discord dès que vous rencontrez des difficultés ou si vous souhaitez apporter un conseil ou une proposition,
- Communication régulière des productions réalisés sur l'institut qui reflètent le niveau de production réalisés sur les formations,
- Communication régulière des notations des élèves sur le drive de l'école,
- une synthèse de formation sera établie en fin de formation par les étudiants ou stagiaires et les formateurs,
- Chaque mois, un temps d'échange pour favoriser les échanges entre les formateurs est organisé ,
- Tenue d'une réunion de synthèse en fin d'année avec l'ensemble des formateurs de chaque cursus afin d'échanger sur les résultats finaux,
- Tenue d' un entretien annuel pour faire un point sur l'organisation et les atteintes des objectifs pour chaque formation afin d'adapter en permanence les besoins en formations, en matériel ou en logiciels.

Engagé sur la démarche QUALIOPi, les documents présentant les critères de la certification sont votre disposition dans le bureau de la direction. Nous sommes disponibles afin de vous accompagner dans cette démarche.

Il en est de même pour en savoir plus sur la charte HANDICAP (documents présentant la charte, la liste des partenaires ainsi que des documents d'information).

EQUIPE DE DIRECTION



Directrice : Mme Gwenaëlle RIALLAND

Co-Directeur : M Yoann CORTES

Responsable formation Créatif : Mme Gwenaëlle RIALLAND

Responsable formation Développeur : M Yoann CORTES

Référent covid – Référent Handicap : M Daniel MARCINIEC

Chargé gestion comptable : M Daniel MARCINIEC

Chargé partenariat entreprise et communication : M Yannick ARANA

Coordonnateur Stage : M Yannick ARANA

CONSEIL EN DEVELOPPEMENT

Suivi législation et évolution formation : Mme Gwenaëlle RIALLAND

Suivi évolution matériel digital : M Yoann CORTES

Suivi évolution production techniques édition : M Michaël ALMODOVAR

Suivi évolution production film Animation : M Nicolas DELERIS

Suivi évolution développeur jeu vidéo- réalité augmentée et réalité virtuelle : M Rémi DURAND

FORMATEURS ANATEN



FORMATEURS BD ÉDITION

M Michaël ALMODOVAR	BD Manga
M Loui NAKUTOR	Dessin Manga
M Jérôme GARCIA	Technique dessin
Mme Gwenaëlle RIALLAND	Technique dessin - Couleur - Volume

FORMATEURS ART DIGITAL

M Chris RENA	Artiste 3D - Zbrush - Sound designer - Chara design
M Jérôme GARCIA	Artiste 2D - Décors
M Jean VERGE	Lead Animateur 2D - Animate - Toon Boom Harmony
M Nicolas DELERIS	Character Animateur- Lead Animateur 3D - Maya
M Ludovic HABAS	Artiste animation 3D - 3DS Max
M Florian COSTES	Sound designer

FORMATEURS DÉVELOPPEURS

M Yoann CORTES	Administrateur Réseau
M Melvin REY	Programmation JV
M Rémi DURAND	Programmation - Réalité virtuelle - Réalité augmentée
M Daniel MARCINIEC	Module Maths avancés

FORMATEURS CULTURE ARTISTIQUE

Mme Céline RICAUD	Histoire Art
M Gérard DASTUGUE	Film Animation
M Yannick ARANA	Jeux Vidéo et Transmédia

FORMATEURS PROJET PROFESSIONNEL

Mme Vivienne LEADBETTER	Langue anglaise
Mme Akiko HOSHINA	Langue japonaise
M Daniel MARCINIEC	Gestion de projet
Mme Chloé BAUDET	Droit
Mme Gwenaëlle RIALLAND	Site internet

REGLEMENT INTERIEUR



RULES

Article 1 : RESPECT DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL

Les élèves représentent l'institut, ils sont tenus d'avoir une attitude respectueuse en cours ou sur toutes activités liées à leur cursus. Aussi bien avec l'équipe pédagogique qu'avec les autres étudiants ou toute personne partenaire de l'école.

Chaque élève devra être attentif au matériel de l'école et devra en fin de cours s'assurer de la désinfection de son espace de travail. Le matériel mis à disposition des élèves demeure sous leur entière responsabilité, en cas de perte, de vol, de panne due à un choc, l'assurance responsabilité de l'élève devra être sollicitée.

Les étudiants devront à l'entrée de la formation fournir leur attestation de responsabilité civile.

Ils devront ouvrir leur machines 5 à 10 mn avant les cours sur logiciels et signaler tout dysfonctionnement sur le salon discord de notre administrateur réseau.

Pour les travaux effectués hors école ou en cas de nécessité de cours à distance, l'institut met à disposition le discord de l'école et pour les élèves CREA une machine dédiée et logiciels sur son serveur. Les élèves doivent disposer à leur domicile d'une connexion internet stable avec un casque et écouteurs.

Rappel : La duplication de logiciels est strictement interdite, elle est protégée par la législation.

Article 2 : RÈGLES GÉNÉRALES

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R.922 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un Règlement Intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre 1er du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 3 : BOISSONS ALCOOLISÉES

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 4 : INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, et la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 fixant les conditions de l'interdiction de vapoter dans les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif et enfin le décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif : il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux de formation.

Article 5 : LIEUX DE RESTAURATION

Il est possible de manger sur place dans les lieux de cafétéria, le ménage est à effectuer soit même afin de conserver l'endroit propre.

Article 6 : CONSIGNES INCENDIE

Conformément aux articles R.232-12-17 et suivants du Code du Travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 7 : MESURES HYGIÈNE ET DISTANCIATION DANS LE CAS D'UNE PANDÉMIE

A son arrivée l'élève devra se laver les mains ou utiliser le gel hydroalcoolique mis à sa disposition.

A ce jour le port de masque est obligatoire. Lors des pauses une distance d'un mètre est à respecter. Chaque élève devra en fin de cours s'assurer de la désinfection de son espace de travail.

Article 8 : ACCIDENT

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R.962-1 du Code de Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 9 : PROGRAMME DE FORMATION

L'institut met à disposition son outil discord pour échanger et communiquer entre les élèves, l'équipe enseignante et la direction. Dans le cadre d'une formation supérieure à 500h un délégué de classe et suppléant sont élus par les élèves en début de formation. Les élèves ont connaissance sur le salon dédié du planning, horaires et salles de formation attribuées. Certaines modifications d'horaires peuvent intervenir en cours d'année en fonction des formateurs et de leur activité professionnelle. Toute modification d'horaires sera notifiée sur le salon dédié.

L'étudiant doit en début de chaque demi-journée de cours signer la feuille de présence, en cas d'absence, les élèves sont tenus d'informer avant 10h sur le discord du secrétariat de l'école. Chaque absence doit être justifiée.

Article 10 : CONTRÔLE DES ÉTUDES

Les élèves sont astreints au cours de leur cursus à effectuer un certain nombre de rendus à réaliser soit sur l'institut, soit en dehors des cours à un rythme établi par le professeur responsable du cours.

Les compétences de l'élève pour les cursus ART PRO seront appréciées sur les deux partiels annuels et sur le jury de fin d'année.

Article 11 : PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE ART PRO

L'élève est admis à passer en année supérieure en fonction des résultats annuels et d'acquisition de crédits acquis pour chaque module ou Unité d'enseignement. (60 crédits par an). Les élèves ayant acquis au moins 70% des crédits peuvent s'inscrire en année supérieure.

En cas de résultats insuffisants ou très insuffisants, l'élève sera amené à repasser les modules de formation non validés ou le cursus complet s'il n'a pas validé suffisamment de bloc de compétence.

Article 12 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les étudiants originaires de pays hors de l'Union Européenne devront avoir réglé l'intégralité de la scolarité lors de l'inscription.

Article 13 : COMMUNICATION

L'institut se réserve le droit de photographier ou filmer les élèves ou professeurs sur toutes activités liées à leur cursus. L'établissement se réserve la possibilité d'utiliser ces documents et les travaux des élèves à des fins d'exposition, de reproduction et de communication.

Le site www.anaten.fr est un site de présentation des activités de l'établissement et des formations. Les informations fournies dans ce site ne sont données qu'à titre indicatif et restent susceptibles de modifications à tout moment et sans préavis.

Article 14 : DOCUMENT PÉDAGOGIQUE

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Le stagiaire n'est pas autorisé à utiliser les supports de cours pour effectuer les tâches suivantes : Copier, divulguer, transférer, examiner, renommer, modifier ou supprimer des informations ou des programmes appartenant au centre.

Article 15 : RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME EN CAS DE VOL OU ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS

ANATEN décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires des locaux de formation.

Article 16 : SANCTIONS

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 922-3 du Code du Travail toute mesure, autres que les observations verbales, prise par le responsable l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit un avertissement ;
- Soit un blâme ;
- Soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

- L'employeur, lorsque que le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise.
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

Article 17 : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Dans le cadre d'une procédure disciplinaire, le responsable de l'organisme de formation ou son représentant procédera ainsi qu'il suit :

- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.
- Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par mail
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.
- La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée, une commission de discipline est constituée, où siègent des représentants des stagiaires.

- Elle est saisie par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.
- Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il se peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme.

La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans un délai d'un jour franc après sa réunion.

- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

PARTENARIAT PYRENEES MANGA

Un partenariat a été conclu avec l'association Pyrénées Manga permet à nos étudiants de participer à des conventions, à être sollicité en priorité pour la réalisation d'animations rémunérées et à disposer de stands sur les événements pour présenter à du public et des professionnels leurs productions.



www.anaten.com

contact@anaten.fr

Tél : 09 54 42 53 77

62 avenue M. Joffre 65000 TARBES

DREETS N° 76650082665 Siret 840 034 813 00013